

Note : Participation du Bénin à la Conférence sur les océans
Lisbonne, Portugal | 27 juin - 1er juillet 2022

Chers organisateurs et chers participants, tout protocole confondu.

J'ai le plaisir de remercier les Gouvernements du Portugal et du Kenya pour l'organisation de cette deuxième conférence des Nations-Unies sur les Océans.

La délégation du Bénin s'associe à la déclaration faite par le représentant du groupe Africain.

Le Bénin, situé dans le Golfe de Guinée est un pays de 12 123 198 habitants, d'une superficie de 114 760 km² avec 125 km de côte.

En ce moment où le monde renforce ses efforts pour se mobiliser, créer des solutions et les mettre en œuvre pour réaliser les 17 objectifs de développement durable à l'horizon 2030, la conférence, qui constitue l'un des premiers jalons de la « Décennie d'action pour atteindre les objectifs du développement durable », lancée par le Secrétaire général des Nations Unies, permettra de mettre en place des solutions innovantes fondées sur la science, dont le besoin se fait cruellement sentir, afin d'ouvrir un nouveau chapitre de l'action mondiale en faveur des océans.

Le Bénin, pays partie à la Convention des Nations Unies sur le Droit de la mer, ne peut rester en marge de cette initiative mondiale qui préserve les océans. C'est dans ce cadre que le Bénin a été invité pour participer à cette importante rencontre qui est une opportunité pour notre pays de montrer les efforts que fournit le Gouvernement de son Excellence Monsieur Patrice Athanase Guillaume TALON, pour la préservation de l'écosystème marin et côtier.

Plusieurs Ministères sont impliqués dans la gestion de l'océan selon ses attributions. Il s'agit principalement du Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD) qui s'occupe de la gestion de l'environnement marin et côtier, du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) en charge des ressources marines vivantes, du Ministère des Infrastructures et des Transports (MIT) qui s'occupe de la navigation et de l'économie maritime, du Ministère de la Défense qui est en charge de la sécurité et de la sûreté maritime et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique qui est en charge des recherches en sciences marines et de la formation des spécialistes dans le domaine.

En effet, les recherches scientifiques mettent à la disposition des autres secteurs les données et les avis scientifiques leur permettant de mettre en œuvre des actions pour :

- la gestion des stocks de poissons marins par l'évaluation des stocks ;
- la gestion de l'érosion côtière, l'aménagement, la valorisation, la protection du littoral béninois et la création de deux Aires Marines Protégées (AMP);
- la gestion des catastrophes océaniques en fournissant les informations sur les événements extrêmes océaniques en cas d'alerte;
- l'encadrement et la formation des jeunes étudiants en océanographie et en hydrobiologie ;

Toutes ces actions conduisent à une gestion durable de notre environnement marin et côtier et au développement de l'économie bleue. Dans ce cadre, la Stratégie Nationale de l'économie bleue est en cours d'élaboration avec la participation de toutes les parties prenantes. La politique de développement de l'économie bleue a été prise en compte dans le Plan National de Développement 2018-2025 du Bénin.

L'économie bleue est au centre de beaucoup de secteur de la vie socio-économique et fait partie intégrante de la vision du Gouvernement dans son Programme d'Action (PAG) 2021-2026.

Il existe aujourd'hui plusieurs outils de gestion de l'environnement marin et côtier ; il s'agit entre autres de:

- la loi portant interdiction de la production, de l'exportation, de la commercialisation, de la détention, de la distribution et de l'utilisation de sachets plastique non biodégradables en République du Bénin ;
- la loi-cadre sur la gestion de la pêche et l'aquaculture ;
- la loi-cadre sur l'environnement ;
- la loi relative à la gestion du littoral ;
- le document sur la Planification Spatiale Marine en cours d'élaboration.

Aujourd'hui, le gouvernement porte une attention particulière sur le développement de l'écotourisme balnéaire en mettant en place des infrastructures y afférent.

La lutte contre la pêche INN fait partie intégrante des préoccupations du Gouvernement en vue de préserver nos stocks de ressources marines pour la garantie de la sécurité alimentaire.

La protection de la côte béninoise contre l'érosion côtière et les inondations marines est une réalité par la construction d'un certain nombre d'ouvrages.

La création de la Préfecture Maritime, rattachée à la Présidence de la République qui coordonne toutes les activités en mer est aussi une réalité.

Beaucoup d'autres actions sont en cours pour une gestion durable de l'environnement marin et côtier du Bénin.

Mon pays, le Bénin participe à beaucoup d'initiatives régionales et internationales de sauvegarde des océans et de l'observation de la terre.

« Sauvons nos océans afin de garantir un futur meilleur ».

Je vous remercie

Chef de la délégation béninoise présent

Zacharie SOHOU

Directeur de l'Institut de Recherches Halieutiques et Océanologiques du Bénin (IRHOB)

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS)

Membre : DEGBE C. Georges E.

Chercheur Océanographe

Lisbonne, le 29/06/2022